



BONIFACIO IRC EUROPEAN CHAMPIONSHIP 2025

Grade 3
4 – 12 octobre 2025

XXXème TOUR DE CORSE

Grade : 3 & 5A
9 – 12 octobre 2025

Autorité Organisatrice : YACHT CLUB DE BONIFACIO
En collaboration avec :
Le Pôle Course au Large du Yacht Club de France (YCF)
Le Royal Ocean Racing Club (RORC)
Sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVOILE).

INSTRUCTIONS DE COURSE

[NP] dans une règle de ces instructions de course (IC) signifie qu'un bateau peut ne pas protester contre un autre bateau ayant enfreint cette règle. Cela modifie RRS 60.1 (a).

[DP] dans une règle de ces instructions de course (IC) signifient qu'une pénalité pour une infraction de cette règle peut, à la discrétion du jury international, être moins que la disqualification

1 REGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont disponibles en totalité dans l'Avis de Course.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure du coucher du soleil (18h50 UTC+2), et celle du lever du soleil (07h30 UTC+2).
- 1.5 DST (RIPAM – Règle 10) : S'applique aux Dispositifs de Séparation du Trafic des Bouches de Bonifacio et du Canal de Corse. Dans ces dispositifs, le trafic maritime commercial bénéficie d'une priorité absolue. Tout navire y évoluant doit maintenir une veille continue et rigoureuse, tant lors de l'approche que durant le transit à l'intérieur des zones concernées. [DP][NP]
- 1.6 RCV : L' Annexe T, arbitrage, s'appliquera.
- 1.7 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs, , aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnatrices, accompagnateurs. Une personne qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisée suivant la RCV 2 ou 69.
- 1.8 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.9 En cas de conflit entre avis de course et instruction de course, les instructions de course prévalent.

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis des concurrents seront publiés sur le tableau d'affichage officiel : Maison des Pêcheurs.
- 3.2 Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications : Un groupe d'information WhatsApp sera mis en place. (Annexe QR Code). Il ne pourra pas faire l'objet de demande de réparation .Ceci modifie la RCV 61.1(a). Aucun document ne sera fourni.
- 3.3 Les canaux VHF : Port de Bonifacio : 09 Comité de Course : 77
- 3.4 Le PC course sera joignable H24 au : +33 611 574 356

4 CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent porter la publicité et utiliser le tracker fournis par l'autorité organisatrice avec soin, conformément à toutes les instructions pour son utilisation et sans interférer avec sa fonctionnalité.

5 SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Ils sont envoyés au mat de pavillons situé à la Maison des Pêcheurs

5.2 Lorsque l'Aperçu est déployé à terre, «1 minute » est remplacé par «pas moins de 45 minutes». Cela change Signaux de course .

5.3 [DP / NP] Lorsque les pavillons « AP sur H » sont déployés à terre, les bateaux ne doivent pas quitter le port. Cela change Signaux de course.

6 PROGRAMME DES COURSES

6.1 1er Signal d' avertissement :

Mardi 7 octobre : 10.00 INSHORE

Mercredi 8 octobre : 10.00 INSHORE

Jeudi 9 octobre: 11.55 TOUR DE CORSE

6.2 INSHORE:

-Par jour 2 courses sont prévues.

-Une 3ème course pourra éventuellement être envoyée.

-Le premier signal d'avertissement pour chaque course suivante sera effectué dès que possible après la fin de la course précédente.

6.3 Maximum de 7 courses au total.

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.5.Briefings à la Maison des Pêcheurs:

6.5.1 INSHORE: Un briefing Skippers obligatoire est prévu le lundi 6 octobre à 17h30.

6.5.2 TOUR DE CORSE :Un briefing Skippers obligatoire est prévu le mercredi 8 octobre à 17h30.

6.5.3 TOUR DE CORSE :Un briefing pourra avoir lieu également le jeudi 9 octobre à 08h30 si les conditions l'exigent. Il sera annoncé au moins 2 heures avant.

7 PAVILLONS DE CLASSE (Annexe pavillon flammes)

- IRC 0: Flamme numérique 0
- IRC 1: Flamme numérique 1
- IRC 2: Flamme numérique 2
- IRC 3: Flamme numérique 3
- IRC 4: Flamme numérique 4
- TOUR DE CORSE : PAVILLON CORSE

8 ZONES DE COURSE

8.1 INSHORE

Les Zones de Courses INSHORE sont en annexe ; devant Bonifacio entre le Capu Di Fenò et le Sperduto.

8.2 TOUR DE CORSE :

La zone de départ du Parcours TOUR DE CORSE sera annoncée la veille de la course avant 19 :00
Zone de Course : Autour de la Corse.

9 PARCOURS

INSHORE

9.1 Les parcours «Construits » ou « Côtiers » sont décrits en annexe. Cette description inclue : le numéro du parcours, l'ordre et le coté ou chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au Signal d'avertissement, le bateau Comité affichera sur un tableau: le N° de parcours et le cap compas de la 1^{ère} marque .[NP]

TOUR DE CORSE :

9.3 Les parcours « TOUR DE CORSE » sont décrits en annexe : Tour de Corse sans escale.

9.4 Le mercredi 8 octobre à 17h30 les skippers voteront le sens du parcours.

Le dépouillement et l'annonce du sens de parcours auront lieu à 19h00 au Café de la Poste.

En cas d'égalité ou de litige le directeur de course aura la possibilité de voter ou de décider du sens du parcours.



CÔTIERS

9.5 Marque de dégagement

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10 MARQUES

10.1

1	2	3S/3P	Viseur	Arrivée	Dégagement	Bouée Capu Di Fenò
Orange	Jaune	Orange	Jaune	Jaune	Orange	Jaune LV Overseas

10.2 [NP] Des marques dynamiques à positionnement automatiques par GPS pourront être utilisées. La position théorique ou réelle de la marque ou son déplacement permanent pour un maintien en position ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.1(a)

10.3 [NP] Excepté à une porte un bateau comité de course signalant un changement de parcours est une marque.

11 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

11.1 Les bateaux (ferries) de la ligne Bonifacio/Santa Teresa sont susceptibles de traverser la zone de course pendant la durée de la régata BONIFACIO IRC EUROPEAN CHAMPIONSHIP/TOUR DE CORSE 2025.

11.2 Pour des raisons de sécurité, les concurrents et les tenders doivent impérativement respecter, même en course, une zone de sécurité autour des bateaux à passagers.

11.3 Un bateau de sécurité identifié ou un bateau de l'organisation pourra se situer dans la zone et pourra intervenir pour faire respecter cette zone réglementée et dérouter éventuellement les bateaux ne la respectant pas.

12 LE DEPART

12.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26.

12.2 Le Comité de Course peut annoncer les rappels individuels à la VHF. L'absence d'annonce, le fait de ne pas entendre ne peut faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.1(a).

INSHORE :

12.3 La ligne de départ sera entre le mat d'un bateau comité arborant un pavillon orange et le coté parcours de la marque de départ.

12.4 [NP] En cas de grand fond, la ligne de départ sera entre 2 bouées géostationnaires. Le bateau Comité se tiendra au moteur dans le prolongement des 2 marques de départ. Ceci ne peut faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.1(a).

12.5 Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ pour les autres courses. La zone de départ est définie comme la zone qui s'étend à 100 mètres au-delà des deux extrémités de la ligne de départ et à 100 mètres derrière cette ligne.

12.6 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.

TOUR DE CORSE :

12.7 La ligne de départ sera mouillée devant les falaises de Bonifacio, entre le mât de pavillons à terre arborant un pavillon orange, et une bouée jaune dont la position sera annoncée par VHF 77 en relèvement – distance du mât de pavillon à terre, et ceci afin d'adapter la ligne à la direction du vent.

12.8 Les voiles de portant (Gennaker, Code 0, Spinnaker, etc...) peuvent être hissées, mais doivent rester roulées, ou en chaussettes, et dans tous les cas non déployées avant le signal de départ.

12.9 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 60 minutes après son signal de départ, sera classé DNS sans instruction. (Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Parcours construits :

13.1.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course déplacera la(les) marque(s) concernée(s) ou déplacera la ligne d'arrivée.


13.1.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).



13.2 Parcours Côtier :

13.2.1 Neutralisation d'une partie des marques vers la ligne d'arrivée.

Un bateau du comité, à proximité d'une marque à contourner, qui affiche le « Pavillon C & FINISH » signifie : les marques de parcours décrites entre cette marque près de laquelle est signalé le changement de parcours et la Ligne d'arrivée sont neutralisées et n'ont plus de côté requis. Les concurrents iront directement vers la ligne d'arrivée. (Modification aux RCV 28 et 33).

13.2.2 Pointage officiel à une Marque :(Annexe pavillon flammes)

-Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut  et le Pavillon de Série concernée (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques à contourner, l'ensemble « marque et bateau comité » constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué. Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

-Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H »   accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le Pavillon des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le Comité de course précisera si possible ces indications par VHF.

-Le comité de course peut interrompre cette course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (RCV 32 est modifiée).

14 ARRIVEE

INSHORE

14.1 La ligne d'arrivée se situera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le Bateau du Comité de Course et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 Le bateau Comité de Course à l'extrémité de la Ligne d'arrivée pourra maintenir sa position au moteur. Cela ne peut faire l'objet d'une demande de réparation. (Modification de la RCV 61.1.(a))

14.3 En cas de grand fond, la ligne d'arrivée sera entre 2 bouées géostationnaires. Le bateau Comité se tiendra au moteur dans le prolongement des 2 marques d'arrivée. Ceci ne peut faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 61.1(a).

TOUR DE CORSE :

14.4 La ligne d'arrivée est une ligne définie entre le mât de pavillon à terre arborant un pavillon bleu, et une marque jaune, surmontée la nuit de 3 feux flash, située dans le Zv : 180° de la pointe du Timon, à une distance de 0,5 mile environ du mat de pavillon.

Point virtuel en cas de marque manquante : 41°22,61 N et 009°08,93 E

15 SYSTEME DE PENALITE

INSHORE :

15.1 Règle RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité de 1 tour.

15.2 RCV 44.1 est modifié pour permettre à un bateau d'être sanctionné d'une pénalité de 30% comme décrit dans RCV 44.3 (c) avant ou pendant l'audience d'arbitrage. La pénalité sera basée sur le nombre d'inscrits dans la classe du bateau.

15.3 [NP] Si un bateau est dans une position où il est tenu d'utiliser le moteur ou un autre moyen de propulsion, afin de ne pas enfreindre les règles de navigation, l'alinéa 42.3(i) du RCV s'applique. Un tel incident doit être signalé. Le jury peut imposer une pénalité lorsqu'il considère que le bateau impliqué a gagné un avantage important.

15.4 Les décisions du jury international sont définitives conformément à la règle RCV 70.5

TOUR DE CORSE :

15.5 Entre le coucher et le lever du soleil, quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B Section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

15.6 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 0% du nombre des inscrits à la disqualification. Le score sera alors noté DPI.

15.7 Les bateaux manquants à finir dans le temps limite, seront classés DNF.

15.8 Le jury pourra imposer une pénalité allant jusqu'à la disqualification (DPI) à tout bateau ne respectant pas les obligations d'embarquement de départ ou d'arrivée.

15.9 Les bateaux prenant un départ prématuré (OCS) et qui ne répareraient pas seront alors pénalisés de 4 heures sur leur temps compensé. Ceci modifie la RCV 29.1.

15.10 Les bateaux prenant un départ prématuré sous la règle 30.3 (UFD) ou 30.4 (BFD) seront pénalisés sur leur temps compensé de 4 heures. Ceci modifie les RCV 30.3 et 30.4

15.11 Ces pénalités peuvent se cumuler, en cas de procédures répétées.

16 TEMPS LIMITE ET TEMPS CIBLE

INSHORE :

16.1 CONSTRUITS:

Temps Cible	Temps limite Marque 1	Temps pour finir après le 1er ayant fait le parcours et fini.	Temps limite pour faire le parcours et finir
50 min	30 min	20 min	90 min

16.1.1 Si aucun bateau ne passe la marque 1 dans le temps limite pour la marque 1 la course doit être abandonnée.

16.1.2 Les bateaux ne finissant pas dans « Temps pour finir après le 1er ayant fait le parcours et fini », et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés : « DNF » sans instruction. Ceci modifie RCV 35, A4 et A5.

16.1.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la RCV 61.1(a).

16.1.4 Si aucun bateau ne fait le parcours et finit dans le temps limite, le comité annulera la course

16.2 CÔTIERS :

16.2.1 Temps limites :

Temps pour finir après le 1er ayant fait le parcours et fini.	Temps limite pour faire le parcours et finir
60 min	180 min

16.2.2 Si aucun bateau ne fait le parcours et finit dans le temps limite, le comité annulera la course

16.2.3 Les bateaux ne finissant pas dans « Temps pour finir après le 1er ayant fait le parcours et fini », et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés : « DNF » sans instruction. Ceci modifie RCV 35, A4 et A5.

16.3 TOUR DE CORSE :

Heure limite pour faire le parcours et finir : Dimanche 12 octobre - 12h00

17 DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles à la Maison des Pêcheurs.

17.2 Une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

17.3 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- Dans le temps limite de réclamation, si la partie requérante a été informée de la décision la veille.
- Pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 63.7(b).

INSHORE :

17.4 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.5 Les avis du jury seront publiés sur le panneau officiel Maison des Pêcheurs et un courriel sera envoyé au plus tard 30 minutes après le délai de protestation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu au bureau du jury situé à l'étage de la Maison des Pêcheurs. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le tableau officiel. Toutefois, si les deux parties sont présentes et ont eu le temps de se préparer, une instruction peut commencer avant la fin du délai de protestation.

TOUR DE CORSE :

17.6 Les réclamations ou demandes de réparation devront impérativement être déposées au plus tard 2 heures après l'arrivée du bateau qui dépose réclamation ou une demande de réparation. En cas d'arrivée entre le coucher et le lever du soleil, ce délai sera allongé jusqu'à 11h00 du matin.

17.7 Les convocations seront communiqués sur le groupe WhatsApp « Tour de Corse 2025 », pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Le lieu des instructions sera précisé sur la convocation. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.



17.8 Les intentions de réclamations du comité de course, du comité technique, ou du jury seront affichées pour informer les bateaux au plus tard à 13h00 le dimanche 12 octobre, ce qui modifie la règle 60.2.

18 CLASSEMENT

18.1 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait sur le système du temps sur temps

18.2 Rating :

18.2.1 Pour les bateaux qui participent au BONIFACIO IRC EUROPEAN CHAMPIONSHIP, les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés en IRC seront communiqués au plus tard lundi 6 octobre à 18h30. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'au lundi 6 octobre à 20h00.

18.2.2 Pour les bateaux qui participent au TOUR DE CORSE uniquement, les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés (IRC ou OSIRIS) seront communiqués au plus tard mercredi 8 octobre à 18h30. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'au mercredi 8 octobre à 20h00.

18.3 TOUR DE CORSE : Les bateaux pourront être répartis dans 3 groupes de classement qui seront communiqués au plus tard le mercredi 8 octobre à 18h00

18.4 Les parcours construits et côtiers ont un coefficient 1. Le TOUR DE CORSE a un coefficient 2,5.

18.5 Si le parcours TOUR DE CORSE devait être raccourci, son coefficient pourrait être réduit.

18.6 1 course pour chaque classe IRC doit être validée pour que la compétition soit validée.

18.7 Lorsque 4 courses, ou plus, ont été validées dans une classe IRC, le score d'un bateau de cette classe sera le total de ses scores de courses excluant le plus mauvais. Lorsque son plus mauvais score est le score du parcours TOUR DE CORSE, seulement 50% de ce score sera exclu.

18.8 Un classement sera établi pour le BONIFACIO IRC EUROPEAN CHAMPIONSHIP.

18.9 Un classement sera établi pour le TOUR DE CORSE : temps réel, OSIRIS, IRC, IRC Double, Multicoque. Un minimum de 5 bateaux inscrits dans la classe est requis pour un classement.

18.10 Le bateau qui abandonne une course doit informer le comité de course ou la direction de course, à la première occasion raisonnable. La déclaration d'abandon peut être faite par VHF 77.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 Port du gilet de sauvetage obligatoire sur l'eau. La RCV 40.1 s'applique à tout moment sur l'eau [DP][NP].

INSHORE :

19.2 [DP] [NP] Un émargement papier obligatoire sera mis en place pour chaque skipper à la Maison des Pêcheurs 1h30 avant le premier signal d'avertissement.

19.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.4 Utilisation du Bout dehors: Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors n'est autorisée uniquement que pour établir et porter le spinnaker.

TOUR DE CORSE :

Émargement

19.5 Une déclaration de départ doit être remplie, signée et remise le mercredi 8 octobre lors de l'émargement au briefing skippers qui se déroulera à 17h30 à la Maison des Pêcheurs.

19.6 Une déclaration d'arrivée départ doit être remplie, signée et remise au plus tard 90 mn après l'arrivée du bateau, à la Maisons des Pêcheurs,

19.7 Tracker : Chaque concurrent se voit confier un tracker YellowBrick en échange d'un chèque de caution de €500 libellé à l'ordre du Yacht Club de Bonifacio. Une personne passera sur chaque bateau pour remettre ce tracker qui doit être très solidement fixé à l'intérieur du balcon arrière-tribord, avec l'antenne dépassant de la plus haute filière. Il est demandé instamment de ne pas intervenir sur les commandes, sauf instructions de la direction de course.

19.8 En approche de la ligne d'arrivée, et au plus tard à 1 mille nautique avant celle-ci, les concurrents devront appeler le comité de course VHF 77 et signaler « Nom du bateau & N° de voile ».

19.9 Pour les arrivées de nuit, au passage de la ligne d'arrivée, chaque bateau devra éclairer ses voiles,

19.10 Chaque bateau devra relever son temps d'arrivée et le retranscrire dans la déclaration d'arrivée.

19.11 Le placement des bateaux au port de Bonifacio après l'arrivée doit être impérativement respecté.

19.12 Chaque bateau doit veiller VHF 16 / 77 durant toute la course, ainsi que le numéro de GSM dont le numéro a été déclaré dans la fiche sécurité lors des contrôles et qui sera inclus au groupe WhatsApp officiel.

19.13 Abandon :

Tout bateau qui abandonne doit le signaler IMPERATIVEMENT et le PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE à la direction de course, par tout moyen possible (VHF, GSM), puis par écrit. Il signalera sa destination et le motif de l'abandon à la direction de Course. Dans le cas où la direction de course n'est pas joignable, l'abandon doit être signifié au CROSS.

19.14 URGENCE

En cas de problème important (abandon, avarie, blessure, etc...), le skipper doit alerter :

- La direction de course: +33 611 574 356 – email: directioncourse@gmail.com



Et en cas d'échec ou d'extrême urgence joindre le CROSS par tous les moyens :

- VHF 16
- GSM 196
- CROSS (Corse) +33 495 201 363
- CROSS (La Garde) +33 494 611 616

20 REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20.3 Une demande d'utilisation d'un numéro de voile différent lors de la course doit être déposée en utilisant la fiche prévue à cet effet au plus tard 2 heures avant le début de la première course. Le Comité technique ne considérera une telle demande(s) que s'il est convaincu que le numéro d'origine ne peut être appliqué à la voile concernée et seulement si le numéro de voile de remplacement n'est pas utilisé par un autre concurrent

21 CONTROLE DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Pour les bateaux qui participent au BONIFACIO IRC EUROPEAN CHAMPIONSHIP, les contrôles auront lieu les samedi 4, dimanche 5 et lundi 6 octobre selon un planning établi (prendre contact auprès du jaugeur Yves-Marie Leroux +33 (0)6 80 74 68 36). Par la suite, un bateau ou son équipement peut être contrôlé par le Comité Technique à tout moment pour vérifier la conformité au regard des règles de classe.

21.2 Pour les bateaux qui participent au TOUR DE CORSE uniquement, les contrôles auront lieu les lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 octobre selon un planning établi (prendre contact auprès du jaugeur M. Yves-Marie Leroux +33 (0)6 80 74 68 36).

21.3 [DP] Un bateau qui participe au TOUR DE CORSE uniquement doit être conforme aux règles dès le mercredi 8 octobre à 18h30.

21.4 [DP] Un bateau qui participe Au BONIFACIO IRC EUROPEAN CHAMPIONSHIP doit être conforme aux règles, dès le lundi 6 octobre 18h30.

21.5 RSO 3 et bib (radeau de survie), requis sur toutes les courses.

22 BATEAUX OFFICIELS

22.1 Des bateaux Comité peuvent être en position près de chaque marque. Le manquement d'un bateau Comité d'être en position ou d'afficher son identification ne sera pas un motif de réparation.

22.2 Les bateaux officiels sont identifiés :

- Comité de Course : Pavillon « YC Bonifacio »
- Jury : Pavillon jaune « JURY »
- Comité Technique : « JAUGE »

23 ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF, un couteau, une ancre et une ligne de mouillage adaptée.
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche. Et un 2ème coupe circuit dont l'emplacement est connu.

23.4 Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

23.5 Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage



25 EMBLEMES ET MANOEUVRE DE PORT

25.1 Les bateaux doivent être capables d'assurer de façon autonome les manœuvres de port, sous la responsabilité du chef de bord suivant le règlement de la Marina de Bonifacio. Un bateau de l'Autorité Portuaire régulera le trafic à l'entrée du Port.

25.2 Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pour la durée de l'épreuve lorsqu'ils sont dans le port de Bonifacio.

26 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

26.1 Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27 EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS-MARINE DE PROTECTION

27.1 Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve.

28 PRIX

La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 12 octobre à 13h00 à la Maison des Pêcheurs.

BONIFACIO IRC EUROPEAN CHAMPIONSHIP 2025

28.1 Il y aura un Trophée « Championnat d'Europe IRC 2025 » pour chaque Classe IRC.

28.2 Le titre et le trophée de Champion d'Europe IRC 2025 seront attribués au bateau ayant le score le plus faible lorsque la formule suivante est appliquée : [Score réalisé par le bateau dans sa classe ou série] / [Nombre de courses disputées constitutives du score du bateau-1] / [nombre d'inscrits dans la classe ou série +2]

XXX ème TOUR DE CORSE

28.4 Des prix seront distribués au minimum aux vainqueurs de chaque Classe.

28.5 L'organisation se réserve le droit de distribuer d'autres prix.

28.6 Le premier bateau, ayant franchi la ligne d'arrivée en temps réel sera récompensé.

ARBITRES FFV

Président du Comité Technique : Yves Marie LEROUX

Comité Technique : Ludovic ABOLLIVIER

Comité Technique : Jean Luc BORT

Président du Jury : Bruno TAMBURINI IJ (IT)

Jury : Anthony DAVEY IJ (UK)

Jury : Tito MOROSETTI IJ (IT)

Jury : Marc BOUET NJ (FRA)

Jury : Jean-Michel VERLEYE RJ (FRA)

Président du Comité de Course : Olivier DE TURCKHEIM

Comité de Course : David PITOUN

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : Gilles CHIORRI

RESULTATS

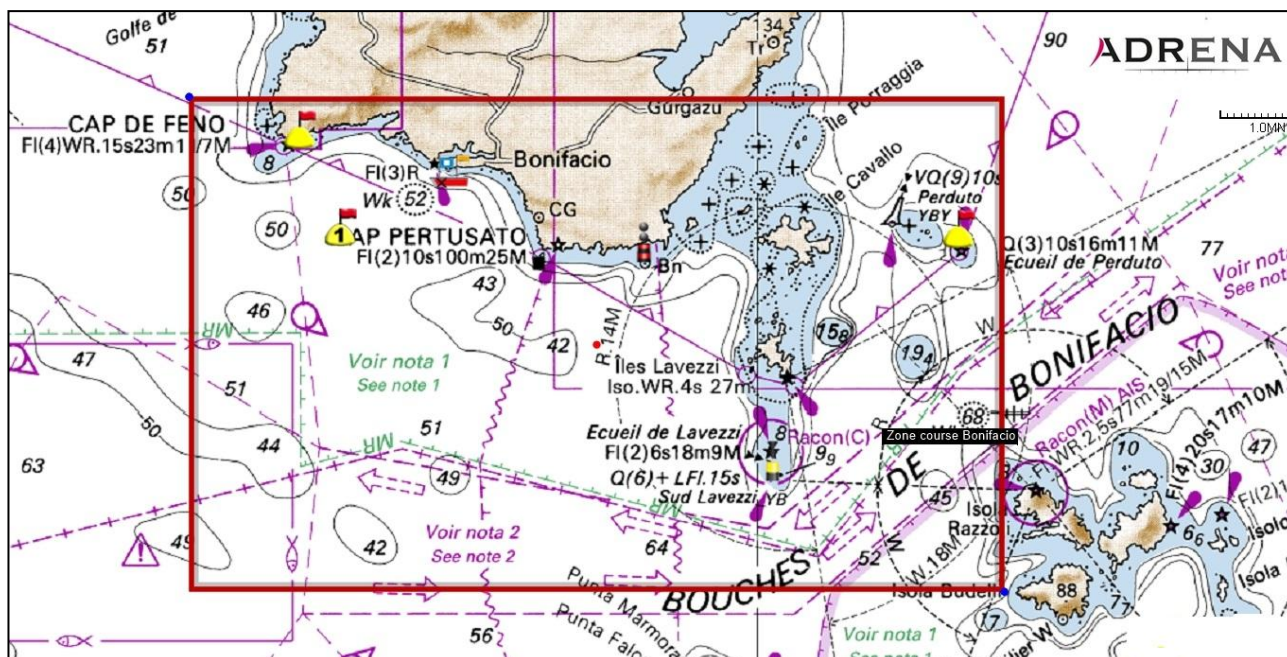
Commissaire aux résultats : Stéphanie DESTOMBES

ANNEXE 1 - QR code groupe WhatsApp course



ANNEXE 2 - ZONE DE COURSE

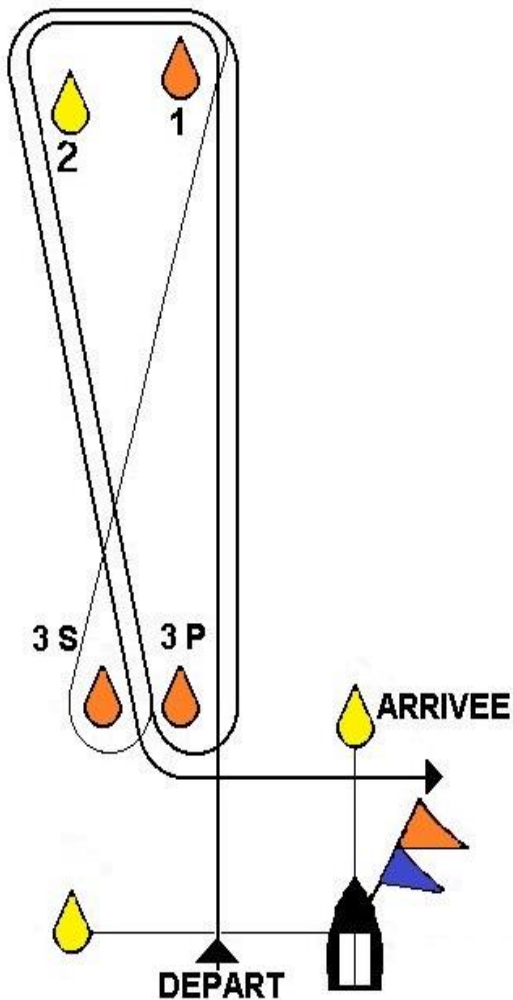
Parcours # 1 à # 10



ANNEXE 3 - PARCOURS

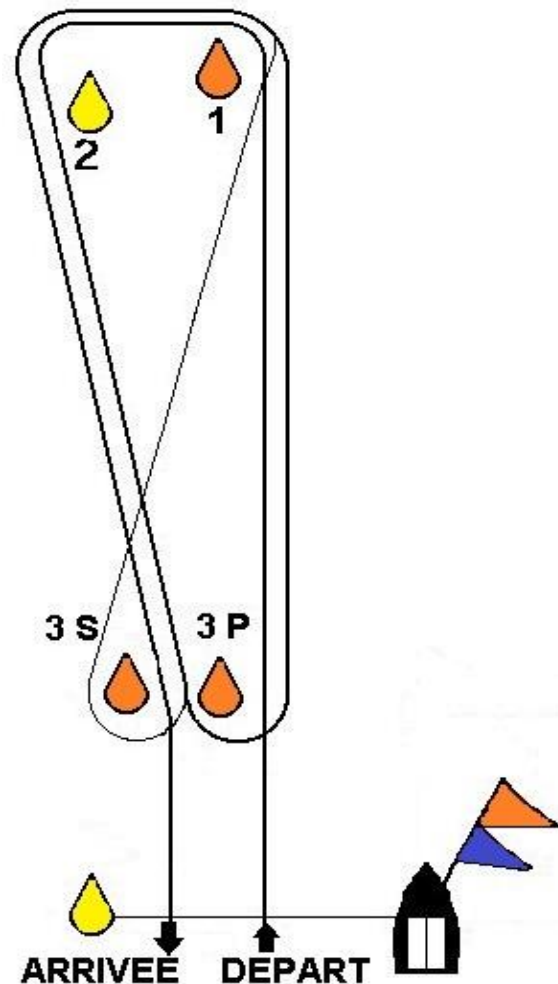
Parcours construits #1 & #2

Parcours N° 1



Start, 1P, 2P, [3P, 3S], 1P, 2P, [3P, 3S], Finish

Parcours N° 2



Start, 1P, 2P, [3P, 3S], 1P, 2P, [3P, 3S], Finish

ANNEXE 4 - PARCOURS

Parcours côtiers (#3 → #10)

PARCOURS #3 distance : 6 MN				
#	Marque	Position	Définition	côté requis
	Départ Bonifacio			
1	Marque de dégagement éventuelle	IC 9.5	Orange	IC 9.5
2	Bouée Cap Feno	41°23,41 N & 009°06,05 E	bouée gonflable cylindrique jaune - marquage LV OVERSEAS	à contourner en la laissant à tribord
	Arrivée Bonifacio			

PARCOURS #4 distance : 6 MN				
#	Marque	Position	Définition	côté requis
	Départ Bonifacio			
1	Marque de dégagement éventuelle	IC 9.5	Orange	IC 9.5
2	Bouée Cap Feno	41°23,41 N & 009°06,05 E	bouée gonflable cylindrique jaune - marquage LV OVERSEAS	à contourner en la laissant à bâbord
	Arrivée Bonifacio			

PARCOURS #5 distance : 11 MN				
#	Marque	Position	Définition	côté requis
	Départ Bonifacio			
1	Marque de dégagement éventuelle	IC 9.5	Orange	IC 9.5
2	Danger isolé LE PRÊTRE	41°21,77 N & 009°12,76 E	tourelle danger isolé	à contourner en la laissant à bâbord
	Arrivée Bonifacio			

PARCOURS #6 distance : 11 MN				
#	Marque	Position	Définition	côté requis
	Départ Bonifacio			
1	Marque de dégagement éventuelle	IC 9.5	Orange	IC 9.5
2	Danger isolé LE PRÊTRE	41°21,77 N & 009°12,76 E	tourelle danger isolé	à contourner en la laissant à bâbord
	Arrivée Bonifacio			

PARCOURS #7 distance : 14 MN				
#	Marque	Position	Définition	côté requis
	Départ Bonifacio			
1	Marque de dégagement éventuelle	IC 9.5	Orange	IC 9.5
2	Cardinale SUD LAVEZZI	41°18,60 N & 009°15,25 E	cardinale Sud	à contourner en la laissant à bâbord
	Arrivée Bonifacio			

PARCOURS #8 distance : 17 MN				
#	Marque	Position	Définition	côté requis
	Départ Bonifacio			
1	Marque de dégagement éventuelle	IC 9.5	Orange	IC 9.5
2	Bouée Cap Feno	41°23,41 N & 009°06,05 E	bouée gonflable cylindrique jaune - marquage LV OVERSEAS	à contourner en la laissant à tribord
3	Cardinale SUD LAVEZZI	41°18,60 N & 009°15,25 E	cardinale Sud	à contourner en la laissant à bâbord
	Arrivée Bonifacio			

PARCOURS #9 distance : 19 MN				
#	Marque	Position	Définition	côté requis
	Départ Bonifacio			
1	Marque de dégagement éventuelle	IC 9.5	Orange	IC 9.5
2	Bouée Cap Feno	41°23,41 N & 009°06,05 E	bouée gonflable cylindrique jaune - marquage LV OVERSEAS	à contourner en la laissant à bâbord
3	Cardinale SUD LAVEZZI	41°18,60 N & 009°15,25 E	cardinale Sud	à contourner en la laissant à bâbord
4	Danger isolé LE PRÊTRE	41°21,77 N & 009°12,76 E	tourelle danger isolé	à contourner en la laissant à bâbord
	Arrivée Bonifacio			

PARCOURS #10 distance : 27 MN				
#	Marque	Position	Définition	côté requis
	Départ Bonifacio			
1	Marque de dégagement éventuelle	IC 9.5	Orange	IC 9.5
2	Bouée Cap Feno	41°23,41 N & 009°06,05 E	bouée gonflable cylindrique jaune - marquage LV OVERSEAS	à contourner en la laissant à bâbord
3	Cardinale SUD LAVEZZI	41°18,60 N & 009°15,25 E	cardinale Sud	à contourner en la laissant à bâbord
4	Écueil de PERDUTO	41°21,95 N & 009°18,92 E	seule la tourelle cardinale Est et l'écueil associé sont marques de parcours	à contourner en la laissant à bâbord
5	Cardinale SUD LAVEZZI	41°18,60 N & 009°15,25 E	cardinale Sud	à contourner en la laissant à tribord
	Arrivée Bonifacio			

ANNEXE 5 - PARCOURS

TOUR DE CORSE (#11 - #12)

PARCOURS #11		TOUR DE CORSE SENS HORAIRE	
Distance : 245 MN			
#	Marques	Côté requis	Observations
	Départ Bonifacio	IC 12	
1	Îles Sanguinaires (et ses dangers*)	A laisser à tribord	* Archipel des Îles et des roches émergentes
2	Cap Corse	à contourner en le laissant à tribord	
3	Îles Lavezzi (et ses dangers*)	à contourner en les laissant à tribord	* Île de Lavezzi et ses îlots à l'exception de : L'écueil des Lavezzi – Cardinale Sud Lavezzi – L'île et écueil de Perduto
	Arrivée Bonifacio	IC 14	

PARCOURS #12		TOUR DE CORSE SENS ANTI-HORAIRE	
Distance : 245 MN			
#	Marques	Côté requis	Observations
	Départ Bonifacio	IC 12	
1	Îles Lavezzi (et ses dangers*)	A contourner en les laissant à bâbord	* Île de Lavezzi et ses îlots à l'exception de : L'écueil des Lavezzi – Cardinale Sud Lavezzi – L'île et écueil de Perduto
2	Cap Corse	A contourner en le laissant à bâbord	
3	Îles Sanguinaires (et ses dangers*)	A laisser à bâbord	* Archipel des Îles et des roches émergentes
	Arrivée Bonifacio	IC 14	

NOTA #1 : L'île de la Giraglia ,n'est pas une marque de parcours.
NOTA #2 : Si les conditions météorologiques l'exigent, des parcours de substitution seront mis en place et annoncés au moins deux heures avant l'avertissement.

ANNEXE 6 PAVILLONS & FLAMMES NUMERIQUES

IC 7 PAVILLONS DE CLASSE



IRC 0



IRC 1



IRC 2



IRC 3



IRC 4



Tour de Corse

IC 13.2.2 POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE



2ème Substitut



S / H